

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la commune de GALAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Madame SOMA Marie-Anne en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire, en date du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame SOMA Marie-Anne,

ARRÊTE

Article 1 :

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame SOMA Marie-Anne, 4^{ème} adjoint au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Vie scolaire et périscolaire, économie (développement économique, marché), patrimoine et tourisme, état civil.

Article deux :

Délégation permanente est donnée à Madame SOMA Marie-Anne, 4^{ème} adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents cités à l'article 1 relatifs à sa délégation.

Article trois :

Le présent arrêté est applicable à compter du 22 mars 2026.

Article quatre :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et une ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Spécimen de signature de
l'adjoint délégué



Fait à Galan, le 7 avril 2026

La Maire, Bernadette SABATHIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la commune de GALAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur BEFFEYTE Jean-François en qualité de 3^{ème} adjoint au Maire, en date du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur BEFFEYTE Jean-François,

ARRÊTE

Article 1:

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEFFEYTE Jean-François, 3^{ème} adjoint au Maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

Grands projets et technique (réflexions et montage des dossiers), cadre de vie (travaux et voirie, bâtiments communaux, espaces verts et environnement, entretien des sentiers, vie associative (relations avec les associations sportives), état civil, sécurité et police.

Article deux :

Délégation permanente est donnée à Monsieur BEFFEYTE Jean-François, 3^{ème} adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents cités à l'article 1 relatifs à sa délégation.

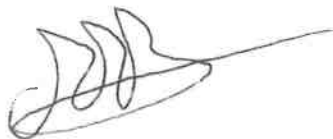
Article trois :

Le présent arrêté est applicable à compter du 22 mars 2026.

Article quatre :

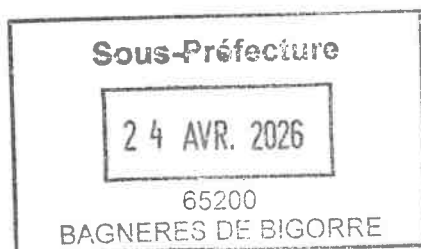
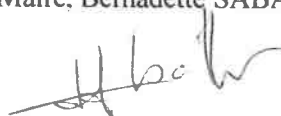
Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et une ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Spécimen de signature de
l'adjoint délégué



Fait à Galan, le 7 avril 2026

La Maire, Bernadette SABATHIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la commune de GALAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Madame PASKA Lydie en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire, en date du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame PASKA Lydie,

ARRÊTE

Article 1:

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame PASKA Lydie, 2^{ème} adjoint au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Solidarité (santé et action sociale), vie associative (relations avec les associations non sportives), organisation des fêtes thématiques (fête de la tourte, fête des associations), gestion et planning d'occupation des espaces publics, état civil.

Article deux :

Délégation permanente est donnée à Madame PASKA Lydie, 2^{ème} adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents cités à l'article 1 relatifs à sa délégation.

Article trois :

Le présent arrêté est applicable à compter du 22 mars 2026.

Article quatre :

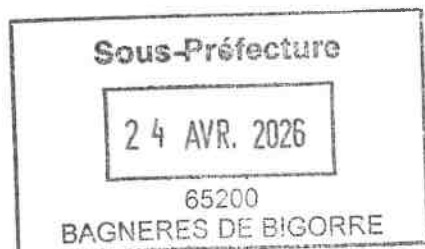
Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et une ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Spécimen de signature de l'adjoint délégué



Fait à Galan, le 7 avril 2026

La Maire, Bernadette SABATHIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la commune de GALAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur BLUTHE-RAMONE Benjamin en qualité de 1^{er} adjoint au Maire, en date du 21 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur BLUTHE-RAMONE Benjamin,

ARRÊTE

Article 1:

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BLUTHE-RAMONE Benjamin, 1^{er} adjoint au Maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances, gestion du personnel communal, urbanisme, numérique réseaux et systèmes d'information, communication, état civil, sécurité et police.

Article deux :

Délégation permanente est donnée à Monsieur BLUTHE-RAMONE Benjamin, 1^{er} adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents en l'absence du Maire.

Article trois :

Le présent arrêté est applicable à compter du 22 mars 2026.

Article quatre :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et une ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Spécimen de signature de
l'adjoint délégué



Fait à Galan, le 7 avril 2026

La Maire, Bernadette SABATHIER

